

# CONCOURS DEPARTEMENTAL MUTIPECHE DE L'AVEYRON



## JEUNES



## Le samedi 22 juin 2019

Au plan d'eau de la Forézie à Firmi  
(cf. plan d'accès)

Ce concours se veut être un moment d'échange et une rencontre entre les jeunes, les familles et la pêche associative. Il est ouvert à tous les enfants du département titulaire d'une carte de pêche 2019. Les jeunes devront être autonomes dans la pratique de la pêche.

La plupart des techniques de pêche sont autorisées afin d'avoir une vraie représentativité de la pêche en Aveyron.

### Lors du concours, les jeunes seront répartis en 2 catégories :

- Les enfants de moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours
  - Les enfants de plus de 12 ans et moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours
- Ainsi, le classement déterminera 2 champions d'Aveyron.

### Classement et réclamation

1 point par gramme et 100 points par poisson.

En cas de réclamation, le litige sera porté devant le jury qui sera composé par le Président de la Fédération (ou son représentant), 2 Présidents d'AAPPMA (ou leurs représentants) et un animateur fédéral.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité durant les déplacements des participants.
- En cas de bris de canne, les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables.
- L'emplacement devra être propre à la fin du concours sous peine de pénalités.

### Inscription des jeunes avant le 17 juin 2019 (Nombre de place limitée à 50 jeunes)

Par téléphone (au 05 65 68 41 52) puis confirmation en envoyant la fiche d'inscription ci-jointe.  
(Pas besoin de fiche pour les jeunes déjà inscrits aux activités de l'école de pêche en 2019)

### A envoyer à :

Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron  
Concours Départemental Jeunes  
Moulin de la Gascarie  
12000 Rodez

**Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron**

Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Tél. : 05-65-68-41-52 – Port : 06-72-70-25-17

E-mail : [ecole.peche.12@free.fr](mailto:ecole.peche.12@free.fr) – Site : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

## Déroulement du concours

### Après-midi

- 13h15 à 13h45 : Accueil et inscription des jeunes à l'entrée du lac (CF fiche de site)
- 13h45 à 13h55 : Tirage au sort des postes de pêche.
- 13h55 à 14h30 : installation des enfants sur les postes de pêche.
- 14h30 : Début de l'action de pêche.
- 16h25 : Signal des 5 dernières minutes.
- 16h30 : Fin de l'action de pêche et début de la pesée.
- 17h15 : Classement et remise des lots.
- 17h30 : Pot de l'amitié

### Règlement

- Le concours est réservé aux jeunes pêcheurs qui ont pris leur carte de pêches 2019 dans le département de l'Aveyron.
- **La carte de pêche devra être présentée à l'inscription.**
- Il n'y a pas d'âge minimum pour les participants mais il est obligatoire qu'ils soient **autonomes en action de pêche** (escher, sonder, amorcer, lancer et décrocher le poisson)
- L'âge maximum des participants est de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- Chaque concurrent viendra avec son propre matériel de pêche (l'emploi d'une bourriche ou d'un seau est obligatoire afin de maintenir le poisson en vie jusqu'à la pesée). Seuls les plus gros poissons et les blacks Bass pourront être pesés pendant le concours.
- Les concurrents doivent pêcher à la place qui leur est attribuée lors du tirage au sort.
- Il est interdit d'entrer dans l'eau pour pêcher.
- **Toutes les techniques de pêche sont autorisées : la pêche au coup, à l'anglaise, au quiver-tip, à la carpe, la pêche à la mouche, la pêche à la cuillère et autres leurres ...**
- **Seule la pêche au poisson naturel mort ou vif est interdite.**
- **Une seule canne en action de pêche sera autorisée.**
- **Possibilité de changer de technique de pêche tout au long du concours et autant de fois que les enfants le souhaitent.**
- Un maximum de 2 hameçons par ligne sera autorisé.
- La pêche à l'asticot est autorisée.
- L'amorçage à l'asticot est autorisé.
- La pêche et l'amorçage au ver de vase ainsi qu'au fouillis est interdit.
- Tous les poissons ne faisant pas la taille réglementaire de capture du plan d'eau devront être relâchés immédiatement et ne seront pas comptabilisés (truite 23 cm ; brochet 50 cm).
- Pour le Black Bass : en Aveyron la pêche de ce poisson est interdite. Cependant pour ne pas pénaliser les pêcheurs aux leurres, les Black Bass seront comptabilisés comme tout autre poisson. La pesée de ce poisson se fera immédiatement après sa capture.
- Les poissons devront être relâchés vivant après la pesée.
- L'aide extérieure pour les enfants de moins de 12 ans est possible pour un nœud, un montage et l'épuisette d'un gros poisson. **Cette aide ne pourra être apportée que par les commissaires du concours.**
- Une rubalise sera placée à 2 mètres derrière les concurrents. Si des parents ou accompagnateurs ne respectent pas cette limite et aident les enfants, alors ces enfants seront disqualifiés.

***Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron***

Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Tél. : 05-65-68-41-52 – Port : 06-72-70-25-17

E-mail : [ecole.peche.12@free.fr](mailto:ecole.peche.12@free.fr) – Site : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

## Accès au plan d'eau :

### Depuis Rodez :

Prendre la D840 en direction de Decazeville. Dans Firmi, continuer jusqu'au rond point de la « Pharmacie André ». Faire le tour du rond point vers le centre ville, puis 1<sup>ère</sup> à droite (rue de l'étang) puis de nouveau 1<sup>ère</sup> à droite (allée des cygnes). Au bout de l'allée prendre le chemin à gauche.

### Depuis Decazeville :

Prendre la D840 en direction de Rodez. Dans Firmi, continuer jusqu'au rond point de la « Pharmacie André ». Dans le rond point prendre la 1<sup>ère</sup> à droite vers le centre ville, puis 1<sup>ère</sup> à droite (rue de l'étang) puis de nouveau 1<sup>ère</sup> à droite (allée des cygnes). Au bout de l'allée prendre le chemin à gauche.



***Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron***

Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Tél. : 05-65-68-41-52 – Port : 06-72-70-25-17

E-mail : [ecole.peche.12@free.fr](mailto:ecole.peche.12@free.fr) – Site : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)